



Madame Marie Barsacq

Ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative

Le 2 mai 2025

Madame la Ministre,

France urbaine, Intercommunalités de France, le Réseau français des villes éducatrices (RFVE), l'Association nationale des directeurs et des cadres de l'éducation des villes et des collectivités territoriales (ANDEV), l'Association des petites villes de France (APVF) et l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) sont impliqués dans le comité de filière animation depuis sa création en 2022.

En tant qu'associations de collectivités, nous partageons des préoccupations communes pour les enjeux éducatifs au sens large, dans et au dehors de l'école. A ce titre, nous souhaitons vous interpeller sur plusieurs sujets transversaux.

D'abord, nous sommes préoccupés par la question du **continuum éducatif** entre les différents temps de l'enfant. Au-delà de l'école, le périscolaire et l'extrascolaire sont des temps éducatifs à part entière lesquels méritent pleinement reconnaissance et soutien. Dans nos collectivités, la continuité éducative est au cœur des projets éducatifs locaux, considérant les temps éducatifs dans leur ensemble et non dans des effets de silos. Le soutien à la parentalité est un bon exemple de politique qui se déploie de la naissance à l'entrée dans l'âge adulte, avec une vision d'ensemble plutôt que de manière cloisonnée entre différentes tranches d'âges et différents acteurs. Nous proposons donc de relancer **les Projets Éducatifs de Territoire** qui auraient une ambition plus vaste que la première version, qui a pu se limiter parfois à un outil technique pour la mise en place des activités périscolaires, mais cette fois établirait une vision d'ensemble de la politique éducative d'une ville de 0 à 18 ans, voire au-delà, et impliquant l'ensemble des parties prenantes et des acteurs de l'éducation.

Aujourd'hui, les collectivités font face à un manque de visibilité croissant concernant les moyens financiers et humains qui leur sont alloués pour assurer la continuité éducative. Cette incertitude, qu'elle soit liée à des réformes législatives ou à des changements budgétaires, entrave leur capacité à planifier efficacement les actions éducatives sur le long terme. Nous souhaitons une meilleure transparence et une stabilité dans l'allocation des moyens, afin de permettre aux collectivités de jouer pleinement leur rôle dans l'accompagnement des enfants, au-delà du seul cadre scolaire.

En ce qui concerne **les départs en vacances**, la mise en place des *Colos apprenantes* et du *Pass colo* nous semblent des premiers signaux positifs. Nous proposons une stratégie nationale en faveur des séjours éducatifs et départs en vacances, outils éducatifs à part entière et levier de développement des

territoires. Impliquant l'État, les collectivités et les acteurs de l'éducation populaire, ce « *Plan national Vacances* » repenserait et simplifierait les dispositifs d'aides, via la création d'un guichet unique sur les territoires. D'autre part, il engagerait un fonds de soutien à la rénovation et la mise aux normes des structures d'accueil. Enfin, ce Plan national encouragerait les départs en imaginant un « aller vers » les publics les plus éloignés et un accompagnement des familles, et favoriserait le développement des séjours dans les structures « légères ». Ces mesures contribueraient également aux classes découvertes, pour lesquelles la recherche de financements est de plus en plus une charge pour les écoles.

Concernant la **pérennité des actions éducatives**, la fin du Fonds de soutien aux activités périscolaires (FSDAP) s'inscrit en contradiction du Code de l'éducation en vigueur dont la norme est le format à 4,5 jours de classe et met en danger la continuité des activités sociales, citoyennes, culturelles ou sportives pour les villes qui appliquent les 4,5 jours d'école. Nous proposons **la refonte du FSDAP**, tout en conservant le budget alloué afin de repenser un dispositif permettant la pérennisation des activités périscolaires sur les territoires, tant pour maintenir l'emploi des agents, que pour se donner les moyens de répondre à l'enjeu d'inclusion qui s'impose aux collectivités et en permettant notamment le soutien aux activités en direction des enfants les moins favorisés, qui sont ceux qui profitent le plus de la plus-value éducative de ces actions.

En qualité d'employeurs sur les territoires, confrontés aux contraintes budgétaires actuelles, mais aussi interpellés par nos partenaires de l'éducation populaire, eux-mêmes confrontés à une fragilité économique, **nous portons la conviction que l'éducation, sous toutes ses formes, doit être un sujet majeur des politiques nationales**. Espaces de découverte, d'apprentissage, de formation, d'ouverture au monde, les espaces éducatifs, les temps de vacances, les espaces d'engagement tels que le Service Civique, l'ensemble des activités portées par les mouvements d'éducation populaire constituent le socle des valeurs, de la citoyenneté et du civisme que nous voulons transmettre aux enfants et aux jeunes, tels qu'inscrit dans la législation de notre République : « *L'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs constitue un objectif national. Il permet de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté. [...] L'Etat, les collectivités territoriales, les organismes de protection sociales, les entreprises et les associations contribuent à la réalisation de cet objectif* » (Loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions de 1998 - Art.140).

Si nous ne mésestimons pas les efforts financiers nécessaires au redressement des finances de l'Etat, les économies réalisées du fait de la décision de ne pas étendre le dispositif du **Service national universel** nous paraissent devoir légitimement être orientées vers un parcours d'engagement et de citoyenneté pour la jeunesse et l'éducation populaire.

Conscients des contraintes budgétaires actuelles, nous proposons de coconstruire un modèle à travers **la création d'une conférence des financeurs** dédiée, prenant appui sur le comité de filière animation élargi aux sujets majeurs énoncés.

Nous espérons que la coopération entre votre ministère et celui de l'Éducation nationale, mais aussi votre implication importante au sein du Comité de filière animation, permettent de faire avancer ces sujets au bénéfice des enfants et de jeunes.

Nous vous sollicitons, Madame la Ministre, pour un rendez-vous collectif nous permettant d'aborder l'ensemble de ces enjeux pour construire, ensemble, des politiques éducatives dans l'intérêt des enfants et des jeunes, mais aussi envisager les marges de manœuvre pour limiter les ruptures de

service public. Le cabinet de Madame la maire de Poitiers se tient disponible en ce sens pour convenir d'une date : BROSSARD Aurélie aurelie.brossard@grandpoitiers.fr.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la Ministre, l'assurance de notre très haute considération.



Léonore MONCOND'HUY
Maire de Poitiers
Représentante de France Urbaine au
Comité de Filière Animation



Emilie KUCHEL
Présidente du RFVE
Adjointe au Maire de Brest



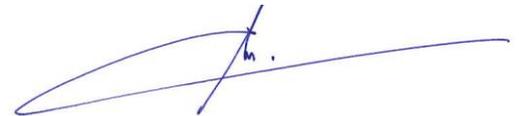
Rozenn MERRIEN
Présidente de l'ANDEV



Jean-Michel MORER
Maire de Trilport
Vice-président de l'APVF



Jean Paul CARTERET
Vice-président de l'AMRF



Sébastien MARTIN
Président d'Intercommunalités de France
Président du Grand Chalon